

Distr.  
LIMITEE

DP/1994/L.4/Add.10  
13 juin 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Session annuelle de 1994  
6-17 juin 1994, Genève

PROJET DE RAPPORT SUR LA SESSION ANNUELLE

Additif

X. QUESTIONS DIVERSES

1. Une représentante a fait une brève déclaration au sujet de la contribution du PNUD à la lutte internationale contre la production et le trafic de stupéfiants. Elle a engagé instamment le PNUD à soumettre son projet d'exécution du nouveau Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues suffisamment tôt pour être examiné en 1994 par le Conseil économique et social dont les débats sur la coordination auraient pour thème les activités du système des Nations Unies en matière de lutte contre la drogue. Ce projet devrait donner des instructions claires et durables aux bureaux des pays dans les régions touchées par la drogue sur les moyens d'intégrer la lutte contre celle-ci et la prévention dans les programmes de développement.

2. Un représentant a fait une déclaration au sujet de la résolution 48/120 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée invitait les organismes compétents et les institutions spécialisées des Nations Unies à étudier la façon dont leurs programmes et mécanismes d'assistance pourraient être utiles aux Etats touchés par l'application des résolutions du Conseil de sécurité

imposant des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Le représentant a noté que sa délégation se préoccupait vivement de voir la résolution appliquée par le PNUD. Elle se réservait le droit de revenir sur la question à la troisième session ordinaire du Conseil, en octobre 1994.

-----